

L'ITI et les fonds européens

L'Europe s'engage en Île-de-France en 2014-2020.

A quoi servent les fonds européens en Ile-de-France ?

Les 28 états membres de l'Union Européenne ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Un budget de 960 milliards d'euros a été accordé pour la période 2014-2020.

La stratégie Europe 2020 s'appuie sur 5 défis majeurs

> Recherche et développement

Objectif : investir 3% du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation.

> Emploi

Objectif : un emploi pour 75% de la population âgée de 20 à 64 ans.

> Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Objectif : réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

> Education

Objectif : un taux de décrochage scolaire inférieur à 10%, un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% des jeunes générations.

> Environnement

Objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990, faire passer la part des énergies renouvelables à hauteur à 20 % de notre consommation finale, augmenter de 20 % l'efficacité énergétique.



Cette stratégie européenne est déclinée en programme opérationnels à l'échelle des régions.

Dans ce cadre, l'Union européenne a confié aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits, mis en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels. **Le programme opérationnel FEDER-FSE d'Île-de-France, doté de 884 millions d'euros, contribue donc à cette stratégie tout en prenant en compte les spécificités du territoire francilien.**

Les programmes européens : différents types de financements

L'Europe intervient en Île-de-France afin de participer à l'amélioration du quotidien des citoyens et de contribuer au développement du territoire à l'aide de subventions européennes destinées aux acteurs publics et privés.

Les programmes sectoriels

Ils couvrent des domaines précis (recherche, éducation et formation, santé, culture, nouvelles technologies). Les aides liées à ces programmes sont gérées directement par la Commission Européenne. Voici quelques exemples de programmes :

- > **ERASMUS +**  : Programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.
- > **PROGRAMME LIFE**  : Concerne les actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- > **HORIZON 2020**  : Finance des projets de recherche et d'innovation pour tous types d'acteurs (publics ou privés).

Les fonds structurels et d'investissement européens

> Le FSE (Fonds social européen)

Accompagne l'insertion et la lutte contre l'exclusion en finançant principalement des formations qualifiantes des demandeurs d'emploi avec diplôme ou certification professionnelle à la clé.

> Le FEDER (Fonds européen de développement régional)

Soutient les projets renforçant la compétitivité et l'attractivité des régions (déploiement de la fibre optique, équipement d'entreprises innovantes, modernisation des filières...), et la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation thermique de parcs HLM...).

> FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Cofinance des actions concourant à un développement du secteur agricole plus équilibré (création d'une maison médicale en milieu rural, aide à la reconversion à l'agriculture biologique).

GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE
INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ
Seine.amont

GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE

 île de France

l'Europe
 s'engage
en Ile-de-France



L'ITI Seine-Amont est cofinancé par les fonds européens structurels et d'investissement.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman

BP748

94 398 Orly aéroport

Cedex

☎ 01 78 18 22 22